



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 18 août 2021 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, messieurs les conseillers Cédric Tessier, président, Gilles Chagnon et madame la conseillère Renée Amyot formant quorum du comité.

Est absent, monsieur le conseiller Pierre Lanthier.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs André Turgeon, directeur général adjoint, Yess Gacem, directeur général adjoint, Melvin Jomphe, directeur de cabinet et M<sup>e</sup> Geneviève Leduc, greffière ainsi que Catherine Bourgeois-Garault, Laurence Gillot et Rachel Rivard.

CE-2021-680

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 16, 23, 30 JUIN ET 6 JUILLET 2021 AINSI QUE DE LA SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE 6 JUILLET 2021**

**CONSIDÉRANT** QU'une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 16, 23, 30 juin et 6 juillet 2021 ainsi que de la séance spéciale tenue le 6 juillet 2021 a été remise aux membres du comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adopte les procès-verbaux, comme soumis.

Adoptée

CE-2021-681

**MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE DE L'HORIZON - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur la rue de l'Horizon, dossier RS-20-288, comme illustré au plan numéro CRO-20-572 du 27 janvier 2021, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<b><u>Rue</u></b>	<b><u>Côté</u></b>	<b><u>Endroit</u></b>	<b><u>En vigueur</u></b>
Rue de l'Horizon	Est	À partir du boulevard des Grives, sur une distance de 135 m vers le nord	Décembre à mars
Rue de l'Horizon		Intérieur du rond-point	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-20-572 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2021-682

**MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - BOULEVARD DE LA CITÉ - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - MYRIAM NADEAU**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur le boulevard de la Cité, dossier RS-21-037, comme illustré au plan numéro CRO-21-070 du 1<sup>er</sup> mars 2021, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<b><u>Boulevard</u></b>	<b><u>Côté</u></b>	<b><u>Endroit</u></b>	<b><u>En vigueur</u></b>
De la Cité	Ouest	De la limite des lots entre le 217 et le 225, boulevard de la Cité, sur une distance de 38 m vers le sud	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-21-070 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2021-683

**MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUES DE LA REINE-VICTORIA, RYAN ET JACQUES-BUTEUX - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - JEAN-FRANÇOIS LEBLANC**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur les rues de la Reine-Victoria, Ryan et Jacques-Buteux, dossier RS-21-068, comme illustré au plan numéro CRO-21-169 du 30 mars 2021, le tout afin de :

Implanter des zones d'interdiction d'immobilisation

<b><u>Rues</u></b>	<b><u>Côtés</u></b>	<b><u>Endroit</u></b>	<b><u>En vigueur</u></b>
De la Reine-Victoria	Sud	À partir de la rue Ryan, sur une distance de 178 m vers l'est	7 h à 17 h Lundi au vendredi Septembre à juin
Jacques-Buteux	Est	À partir de la rue de la Reine-Victoria, sur une distance de 85 m vers le nord	7 h à 17 h Lundi au vendredi Septembre à juin

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Ryan	Nord	À partir d'un point situé à 14 m à l'ouest de la rue Jacques-Buteux, sur une distance de 75 m vers l'est	7 h à 17 h Lundi au vendredi Septembre à juin
Ryan	Nord	À partir d'un point situé à 61 m à l'est de la rue Jacques-Buteux, sur une distance de 31 m vers l'est	7 h à 17 h Lundi au vendredi Avril à juin et septembre à novembre

Implanter une zone de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
De la Reine-Victoria	Nord	À partir d'un point situé à 13 m à l'est de la rue Ryan, sur une distance de 62 m vers l'est	1 heure 7 h à 17 h Lundi au vendredi Septembre à juin

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes, excepté sur la rue Ryan où la signalisation s'ajoute à la signalisation existante.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-21-169 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2021-684

**MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE DE RAYOL - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - RENÉE AMYOT**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue de Rayol, dossier RS-21-101, comme illustré au plan numéro CRO-21-180 du 28 avril 2021, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
De Rayol	Nord	À partir de la rue de Cotignac, sur une distance de 97 m vers l'ouest	Décembre à mars

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-21-180 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2021-685

**MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - CHEMINS DE LA MONTAGNE ET COOK - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU – MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur les chemins de la Montagne et Cook, dossier RS-21-106, comme illustré au plan numéro CRO-21-199 du 14 avril 2021, le tout afin de :

Implanter des zones de stationnement interdit :

<b><u>Rues</u></b>	<b><u>Côtés</u></b>	<b><u>Endroit</u></b>	<b><u>En vigueur</u></b>
De la Montagne	Nord	À partir d'un point situé à 103 m à l'est du chemin Cook, sur une distance de 224 m vers l'ouest	En tout temps
De la Montagne	Sud	À partir du chemin Cook, sur une distance de 106 m vers l'est	En tout temps
De la Montagne	Sud	À partir du chemin Cook, sur une distance de 119 m vers l'ouest	En tout temps
Cook	Nord	À partir du chemin de la Montagne, sur une distance de 88 m vers l'ouest	En tout temps
Cook	Sud	À partir du chemin de la Montagne, sur une distance de 91 m vers l'ouest	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-21-199 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2021-686

**MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUES COURT ET SYMMES - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - AUDREY BUREAU**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur les rues Court et Symmes, dossier RS-21-171, comme illustré au plan numéro CRO-21-330 du 28 mai 2021, le tout afin de :

Implanter des zones de stationnement limité :

<b><u>Rues</u></b>	<b><u>Côtés</u></b>	<b><u>Endroit</u></b>	<b><u>En vigueur</u></b>
Court	Est	Entre le chemin Eardley et la rue Symmes	2 heures 7 h à 17 h Lundi au vendredi
Symmes	Nord	Entre le chemin Eardley et la rue Neil-O'Donnell	2 heures 7 h à 17 h Lundi au vendredi

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-21-330 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2021-687

**MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUES DE LA CLAIRIÈRE, DES FEUILLUS ET DE LA FOUGÈRE - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur les rues de la Clairière, des Feuillus et de la Fougère, dossier RS-21-165, comme illustré au plan numéro CRO-21-343 du 15 juillet 2021, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<b><u>Rues</u></b>	<b><u>Côtés</u></b>	<b><u>Endroit</u></b>	<b><u>En vigueur</u></b>
Rue de la Clairière	Est	Entre le boulevard Saint-René et la rue du Sous-Bois	De 7 h à 17 h, du lundi au vendredi, de septembre à juin
Rue des Feuillus	Nord	Entre la rue de la Clairière et la rue de la Fougère	De 7 h à 17 h, du lundi au vendredi, de septembre à juin
Rue de la Fougère	Ouest/ nord	Entre la rue des Feuillus jusqu'à la passerelle située à la limite est du lot # 96 de la Fougère	De 7 h à 17 h, du lundi au vendredi, de septembre à juin

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-21-343 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2021-688

**MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - BOULEVARD DU PLATEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur le boulevard du Plateau, dossier RS-21-190, comme illustré au plan numéro CRO-21-376 du 29 juin 2021, le tout afin de :

Implanter une zone d'arrêt interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Du Plateau	Ouest	À partir de la rue du Marigot, sur une distance de 15 m vers le nord	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-21-376 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

**CE-2021-689**

**MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE JEAN-LESAGE - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - GILLES CHAGNON**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue Jean-Lesage, dossier RS-21-222, comme illustré au plan numéro CRO-21-456 du 29 juin 2021, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Jean-Lesage	Sud/ouest	D'un point situé à 117 m à l'ouest de la rue du Lys, sur une distance de 30 m vers l'ouest	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-21-456 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

**CE-2021-690**

**MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE DE LOUISBOURG - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - MIKE DUGGAN**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue de Louisbourg, dossier RS-21-218, comme illustré au plan numéro CRO-21-454 du 22 juin 2021, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
De Louisbourg	Est	De la rue Winston-Churchill, sur une distance de 63 m vers le nord.	En tout temps
De Louisbourg	Du côté pair des résidences	La boucle	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-21-454 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2021-691

**AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION - SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - APPELLE FRED INC. - RÉAMÉNAGEMENT DU 5<sup>E</sup> ÉTAGE - ÉDIFICE PIERRE-PAPIN - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - DANIEL CHAMPAGNE**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la résolution numéro CE-2020-676 du 4 novembre 2020, la Ville de Gatineau adjugeait un contrat à la firme Appelle Fred inc. pour la réalisation du projet du réaménagement du 5<sup>e</sup> étage à l'édifice Pierre-Papin dans le district électoral du Versant, pour un montant total 108 070,75 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** des coûts supplémentaires couverts par des ordres de changements pour un montant de 9 774,45 \$ incluant les taxes, ont été autorisés en vertu des délégations de pouvoir numéros 175140 et 175913;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entrepreneur a déposé une nouvelle demande au montant de 10 434,55 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** les firmes A4 Architectes et Cosmel, mandatées par la Ville de Gatineau pour la réalisation des plans et devis et pour la surveillance des travaux, ont analysé les demandes de coûts supplémentaires déposées par Appelle Fred inc. et en recommandent le paiement;

**CONSIDÉRANT QUE** la somme des avenants dépasse la limite autorisée par le Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QU'**après analyse, le Service des infrastructures recommande l'approbation de ces coûts supplémentaires :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéros 175140 et 175913 au montant total de 9 774,45 \$ incluant les taxes;
- approuve le montant supplémentaire de 10 434,55 \$ incluant les taxes, sans impact budgétaire, au contrat d'Appelle Fred inc., portant ainsi l'ajustement de coût de soumission au montant de 20 209,00 \$ incluant les taxes, et ce, sans impact budgétaire.

Le coût total de ce contrat représente un montant de 128 279,75 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
18-10025-006-87383	9 528,14 \$	Aménagement des bureaux au 100, rue d'Edmonton - 19-2035 – Travaux supplémentaires – 144, boulevard de l'Hôpital, 5 <sup>e</sup> étage
04-13493	453,77 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	452,64 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 13 août 2021.

Adoptée

**CE-2021-692**

**MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE DE CASSIOPEE - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue de Cassiopée, dossier RS-21-219, comme illustré au plan numéro CRO-21-455 du 13 juillet 2021, le tout afin de :

Implanter une zone d'interdiction d'immobilisation :

<b><u>Rue</u></b>	<b><u>Côté</u></b>	<b><u>Endroit</u></b>	<b><u>En vigueur</u></b>
De Cassiopée	Sud	À partir de la rue du Tropique, sur une distance de 34 m vers l'ouest	7 h à 17 h Lundi au vendredi Septembre à juin

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-21-455 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée



CE-2021-693

**AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION - SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - LCC & ASSOCIÉS INC. - TRAVAUX D'ISOLATION ET D'ÉTANCHÉITÉ DU POSTE DE POLICE DU SECTEUR DE BUCKINGHAM - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MARTIN LAJEUNESSE**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2020-719 du 18 novembre 2020, adjugeait à la firme LCC & associés inc., un contrat pour un montant total de 216 038,03 \$ incluant les taxes, pour les travaux d'isolation et d'étanchéité du poste de police du secteur de Buckingham;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2021-474 du 9 juin 2021, entérinait la délégation de pouvoir 176958 au montant de 15 834,91 \$ incluant les taxes, et approuvait le montant supplémentaire de 18 332,14 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** la délégation de pouvoir numéro 177897 a déjà été approuvée pour un montant de 6 665,46 \$ incluant les taxes, pour une partie des travaux supplémentaires recommandés antérieurement;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entrepreneur LCC & associés inc. a déposé une demande de coûts supplémentaires pour un montant de 28 074,89 \$ incluant les taxes, représentant les ordres de changements OC-A09, OC-A10, OC-V01, OC-V03, OC-V04 et OC-V05 qui ont été préparés soit par la firme Mercier Pfalzgraf Architectes (MPA), mandatée par la Ville pour la réalisation des plans et devis et pour la surveillance des travaux ou directement par la Ville;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d'ajustement dépasse la limite prévue au règlement;

**CONSIDÉRANT QU'**après vérifications, le Service des infrastructures recommande cet ajustement de coût de soumission :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 177897 pour un montant de 6 665,46 \$ incluant les taxes;
- autorise l'ajustement de coût de soumission d'un montant de 28 074,89 \$ incluant les taxes, au contrat de la firme LCC & associés inc., dans le cadre du projet d'isolation et d'étanchéité du poste de police de Buckingham, et ce, sans impact budgétaire, portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver à un montant de 34 740,35 \$ incluant les taxes;

Le coût total révisé du contrat, à la suite de cet ajustement, représente un montant de 284 945,43 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
18-18003-007-87384	25 636,12 \$	Enveloppe annuelle - Travaux de remplacement de toiture - 19-2053 - Poste de police de Buckingham
04-13493	1 220,91 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 217,86 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 13 août 2021.

Adoptée

CE-2021-694

**SOUSSION 2020 SP 025 - REMPLACEMENT DE SOLIN - BÂTIMENT  
DÉSINFECTION 858A, RUE NOTRE-DAME - SERVICE DES INFRASTRUCTURES  
- DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Benoit Cogné Construction inc., 15A, rue de Varennes, Gatineau, Québec, J8T 8G7, pour les travaux de remplacement de solin au bâtiment de désinfection du 858A, rue Notre-Dame, sur la base du prix forfaitaire inscrit à la formule de soumission pour un montant total de 98 188,65 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 5 juillet 2021, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
18-21004-003-87385	89 659,32 \$	Travaux correctifs - Bâtiments municipaux - 09-506 - Step UV – Solinage-ventilation
04-13493	4 270,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	4 259,33 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 13 août 2021.

Adoptée

CE-2021-695

**MODIFICATIONS À LA RÉGLEMENTATION DE STATIONNEMENT DANS LES  
STATIONNEMENTS MUNICIPAUX DE L'ARÉNA ISABELLE-ET-PAUL-  
DUCHESNAY (92, RUE DU PATRIMOINE), DU CENTRE COMMUNAUTAIRE  
ANDRÉ-TOUCHET (57, CHEMIN VANIER) ET DU PARC DES JARDINS-  
LAVIGNE (250, AVENUE DU BOIS-FRANC) - DISTRICTS ÉLECTORAUX  
D'AYLMER, DE LUCERNE ET DE DESCHÊNES - AUDREY BUREAU, GILLES  
CHAGNON ET MIKE DUGGAN**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement dans les stationnements de l'aréna Isabelle-et-Paul-Duchesnay, 92, rue du Patrimoine, du centre communautaire André-Touchet, 57, chemin Vanier et du parc des Jardins-Lavigne, 250, avenue du Bois-Franc, dossier RS-21-234, comme illustré aux plans numéros 19-2030-A102-200-000, 19-2030-A102-200-002, 19-2030-A501-200-003 et 19-2030-A606-200-004 datés du 1<sup>er</sup> juin 2021, le tout afin de :

Installer des espaces de stationnement interdit :

<u>Sites</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
Aréna Isabelle-et-Paul-Duchesnay	Deux espaces de stationnement réservé pour véhicules électriques dans le stationnement face au bâtiment	En tout temps Excepté véhicules électriques en recharge 3 h maximum
Centre communautaire André-Touchet	Deux espaces de stationnement réservé pour véhicules électriques dans le stationnement face au bâtiment	En tout temps Excepté véhicules électriques en recharge Réservé pour recharge 3 h maximum
Parc des Jardins-Lavigne	Deux espaces de stationnement réservé pour véhicules électriques dans le stationnement face au bâtiment	En tout temps Excepté véhicules électriques en recharge Réservé pour recharge 3 h maximum

Cette modification annule toute réglementation existante dans chacune des zones de stationnement mentionnées précédemment.

La signalisation requise sera mise en place dans la cadre des travaux d'infrastructures.

Adoptée

CE-2021-696

**SOUSSION 2021 SP 166 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - SENTIER DU PARC DE LA FABRIQUE ET SENTIER DU MOULIN - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE LUCERNE ET DU LAC-BEAUCHAMP - GILLES CHAGNON ET JEAN-FRANÇOIS LEBLANC**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- adjuge un contrat à la firme Citek s.e.n.c., 99, rue Crémazie, bureau 104, Gatineau, Québec, J8Y 3P1, pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils pour les services consultatifs, l'élaboration de concepts, les services de coordination, les études préparatoires, la préparation de plans, devis et documents d'appel d'offres, ainsi que les services durant la construction pour les projets de « Réfection du sentier du Moulin » et « Prolongement du sentier du parc de la Fabrique », respectivement dans les secteurs de Gatineau et d'Aylmer, pour un montant total de 143 764,74 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 3 juin 2021, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée;
- autorise la firme Citek s.e.n.c., à soumettre toute demande d'autorisation ainsi que tous les documents requis se rapportant à ces travaux au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et à présenter tout engagement en lien avec les demandes d'autorisation requises pour les projets de « Réfection du sentier du Moulin » et « Prolongement du sentier du parc de la Fabrique »;
- autorise la firme Citek s.e.n.c., à soumettre toute demande d'autorisation ainsi que tous les documents requis se rapportant à ces travaux aux autorités compétentes en la matière, si la situation est rendue nécessaire, et à présenter tout engagement en lien avec les demandes d'autorisation requises pour les projets de « Réfection du sentier du Moulin » et « Prolongement du sentier du parc de la Fabrique »;

- confirme son engagement à soumettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et aux autorités concernés, au plus tard 60 jours après la fin des travaux ou selon les délais prescrits, une attestation signée par un ingénieur ou un professionnel autorisé, selon le cas, quant à la conformité des travaux avec les autorisations accordées.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-17003-202-87386	52 719,47 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts - 19-3087 - Sentier du Moulin
06-30852-014-87387	78 556,89 \$	Construction et amélioration du réseau cyclable - 19-3089 - Sentier du parc de la Fabrique
04-13493	6 252,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	6 236,38 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 13 août 2021.

Adoptée

CE-2021-697

**MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE DE LA BRISE - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue de la Brise, dossier RS-21-231, comme illustré au plan numéro CRO-21-473 du 15 juillet 2021, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
De la Brise	Ouest	À partir du chemin de la Montagne, sur une distance de 62 m vers le sud	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-21-473 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2021-698

**MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE DE L'ATMOSPHÈRE - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue de l'Atmosphère, dossier RS-21-238, comme illustré au plan numéro CRO-21-478 du 20 juillet 2021, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
De l'Atmosphère	Du côté extérieur de la boucle du cul-de-sac ouest de la rue de l'Atmosphère	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-21-478 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2021-699

**SOUSSION 2021 SP 116 - LOCATION DE POMPES - SITUATION D'URGENCE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat aux firmes suivantes, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et les soumissions déposées le 17 juin 2021, les firmes ayant déposé les plus basses soumissions reçues et conformes pour chacune des sections, à savoir :

- À la firme Trois-Rivières Location inc., 2255, rue Bellefeuille, Trois-Rivières, Québec, G9A 3Z1, pour la location de pompes – Situation d'urgence selon la section 1 pour un montant total approximatif pour deux ans de 209 714,40 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 17 juin 2021, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour cette section;
- À la firme United Rentals of Canada, inc., 10600, boulevard Henri-Bourassa Est, Montréal, Québec, H1C 1G9, pour la location de pompes – Situation d'urgence selon la section 2 pour un montant total approximatif pour deux ans de 138 783,91 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 17 juin 2021, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour cette section;
- À la firme Atlas système d'assèchement Ltée, 1500, rue Marcel-Benoit, Laval, Québec, H7C 0A9, pour la location de pompes – Situation d'urgence selon la section 3 pour un montant total approximatif pour deux ans de 267 891,75 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 17 juin 2021, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme pour cette section;

Le contrat sera d'une durée de deux ans débutant le 16 septembre 2021. Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation de Statistique Canada.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires des services concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 août 2021.

Adoptée

CE-2021-700

**RENOUVELLEMENT - SOUMISSION 2018 SP 003 - DÉNEIGEMENT DES RUELLES DU SECTEUR DE HULL - SERVICE DES INFRASTRUCTURES****CONSIDÉRANT QUE** la firme suivante s'est vu adjuger un contrat :

Numéro de CE lors de l'adjudication	Numéro de CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseurs	Description	Montant année optionnelle taxes incluses et sujet à l'indexation	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2018-811 CE-2019-48	---	Déneigement Techni-Snow	2018 SP 003 – Déneigement des ruelles du secteur de Hull	86 837,26 \$	31 octobre 2021 au 30 avril 2022	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

**CONSIDÉRANT QUE** les prix soumis par la firme précitée sont valides et que deux années optionnelles sont prévues aux contrats;**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics désire se prévaloir de la première période optionnelle prévue au contrat :**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ****QUE** ce comité autorise la direction du Service des travaux publics à se prévaloir de la première période optionnelle prévue au contrat, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée le 30 août 2018.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2022, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31310-441, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 août 2021.

Adoptée

CE-2021-701

**SOUMISSION 2022 SP 001 - REGROUPEMENT D'ACHATS AVEC LE CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES - FOURNITURE DE VÉHICULES LÉGERS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS****CONSIDÉRANT QUE** les articles 29.9.1 et 29.9.2 de la *Loi sur les cités et villes* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec le Centre d'acquisitions gouvernementales, une entente ayant pour but l'achat de véhicules légers;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que le Centre d'acquisitions gouvernementales s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle du Centre d'acquisitions gouvernementales pour ses ententes de regroupement adoptées par le conseil d'administration du Centre d'acquisitions gouvernementales;

**CONSIDÉRANT QUE** la proposition du Centre d'acquisitions gouvernementales est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre d'acquisitions gouvernementales a le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de divers véhicules légers pour l'année 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre d'acquisitions gouvernementales fera l'analyse des soumissions déposées;

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre d'acquisitions gouvernementales adjugera un contrat;

**CONSIDÉRANT QU'**il est possible pour la Ville de Gatineau d'intégrer cet achat regroupé pour se procurer divers véhicules légers, et ce, selon les quantités nécessaires à ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par le Centre d'acquisitions gouvernementales :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- conclue, par la présente, une entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales pour l'achat de divers véhicules légers;
- accepte les produits à être livrés selon l'analyse comparative des produits effectuée par le Centre d'acquisitions gouvernementales;
- s'engage à fournir au Centre d'acquisitions gouvernementales les types et quantités de véhicules dont elle aura besoin en remplissant les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra le Centre d'acquisitions gouvernementales et en retournant ces documents à la date fixée;
- s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;
- reconnaît que le Centre d'acquisitions gouvernementales facturera la Ville un frais annuel d'adhésion au regroupement de 500 \$;
- reconnaît que le Centre d'acquisitions gouvernementales facturera la Ville un frais d'administration de 350 \$ par véhicule acheté;
- transmet un exemplaire de la présente résolution au Centre d'acquisitions gouvernementales.

Les fonds à cette fin seront pris jusqu'à concurrence des fonds disponibles, à même divers postes budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 août 2021 conditionnellement à l'adoption du budget 2022.

Adoptée

CE-2021-702

**SOUSSION 2020 SP 365 - FOURNITURE DE SYSTÈMES DE COLONNE DE LEVAGE MOBILE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Équipements de levage Novaquip, A-3455, boulevard Matte, Brossard, Québec, J4Y 2P4, pour la fourniture et la livraison d'un système de colonne de levage mobile pour véhicules, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total de 62 854,53 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 31 mai 2021, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

De plus, ce comité retient, jusqu'au 31 décembre 2021, les prix unitaires soumis pour le scénario optionnel d'achat 2022 pour deux systèmes de colonne de levage mobiles supplémentaires, ce qui porterait le montant total cumulatif du contrat à 182 428,53 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
18-15017-017-87388	57 394,56 \$	Atelier mécanique - Mise à niveau des installations d'équipement de levage
04-13493	2 733,40 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 726,57 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 17 août 2021.

Adoptée

CE-2021-703

**FERMETURE DE RUE POUR L'ACTIVITÉ CAMEL AU VILLAGE LE 18 SEPTEMBRE 2021 - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MARTIN LAJEUNESSE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Marché Caramel au village organisé par le comité Steampunk Buckingham du Carrefour Culturel Estacades se déroulera dans le parc du Vieux-Marché et sur la Rue Fall le 18 septembre 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** la modification à la réglementation concernant la circulation et le stationnement est nécessaire afin d'assurer la sécurité des participants;

**CONSIDÉRANT QUE** la fermeture de la rue ne touche pas de commerces et qu'elle n'affecte seulement que deux résidences;

**CONSIDÉRANT QUE** cette rue est une impasse ce qui facilite la fermeture;

**CONSIDÉRANT QUE** la signalisation nécessaire sera installée afin d'éviter la circulation dans la ruelle;

**CONSIDÉRANT QU'**en raison du contexte actuel lié à la COVID-19, l'organisme devra respecter les règles de santé publique applicables lors de l'événement et qu'il s'engage également à s'assurer que les participants (ratio demandé en fonction de l'évolution du contexte sanitaire) respectent la distance minimale requise et que les règles sanitaires s'appliquent lors de l'activité;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme s'engage à fournir au Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, deux semaines avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance Responsabilité civile générale au montant de 3 000 000 \$ et s'engage également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile :



**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ****QUE** ce comité :

- autorise la modification temporaire à la réglementation concernant la circulation et le stationnement qui est nécessaire le 18 septembre 2021, entre 7 h et 22 h, dans le cadre de la tenue de l'activité Caramel au village, qui nécessite la fermeture de la rue Fall à toute circulation ainsi que l'interdiction d'y stationner au cours de la période visée;
- autorise l'organisme à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures - Division de la planification et des services techniques;
- assure un accès pour les véhicules d'urgence en tout temps durant l'événement.

Adoptée

CE-2021-704

**MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DU FESTIVAL DE MONTGOLFIÈRES DE GATINEAU - 2 AU 6 SEPTEMBRE 2021****CONSIDÉRANT QUE** des activités se dérouleront au parc de la Baie dans le cadre du 34<sup>e</sup> Festival de montgolfières de Gatineau;**CONSIDÉRANT QUE** la modification temporaire à la réglementation de la circulation et du stationnement est nécessaire afin d'assurer la sécurité des participants;**CONSIDÉRANT QUE** les frais relatifs aux modifications de la circulation routière sont couverts en service selon le cadre du programme de soutien aux grands événements via la résolution numéro CM-2021-47;**CONSIDÉRANT QUE** le Service de police assure le contrôle de la circulation :**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ****QUE** ce comité autorise la modification temporaire à la réglementation de la circulation et du stationnement sur différentes rues situées près du parc de la Baie dans le cadre du Festival de montgolfières de Gatineau pour la période du 2 au 6 septembre 2021, à savoir :

Interdire le stationnement en tout temps sur les deux côtés des rues suivantes :

- Rue Robitaille;
- Rue Aberdeen;
- Rue Saint-Louis, entre les rues de la Baie et Suzanne;
- Rue de la Baie, entre les rues Jacques-Cartier et Saint-Louis;
- Rue du Prince-Albert.

Mettre en place un sens unique en direction ouest sur la ruelle du Como.

Fermer les rues suivantes sauf pour les résidents et détenteurs de permis du 2 au 6 septembre 2021 de 16 h à minuit :

- Rue des Montgolfières;
- Ruelle du Como.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise du Service des infrastructures.

Le tout selon le plan numéro G07-135-01 et aux conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;

L'organisme s'engage à fournir au Service des arts, de la culture et des lettres un certificat d'assurance responsabilité civile générale au montant de 3 000 000 \$ deux semaines avant la tenue de l'événement et s'engage également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

Adoptée

**CE-2021-705**      **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-26 POUR UN MONTANT TOTAL DE 282 466,23 \$ POUR LA PÉRIODE DU 24 AU 30 JUIN 2021**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-26 d'un montant de 282 466,23 \$ pour la période du 24 au 30 juin 2021.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 août 2021.

Adoptée

**CE-2021-706**      **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-27 POUR UN MONTANT TOTAL DE 145 240,33 \$ POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 7 JUILLET 2021**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-27 d'un montant de 145 240,33 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> au 7 juillet 2021.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 août 2021.

Adoptée

**CE-2021-707**      **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-28 POUR UN MONTANT TOTAL DE 546 069,36 \$ POUR LA PÉRIODE DU 8 AU 14 JUILLET 2021**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-28 d'un montant de 546 069,36 \$ pour la période du 8 au 14 juillet 2021.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 août 2021.

Adoptée

**CE-2021-708**      **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-29 POUR UN MONTANT TOTAL DE 190 483,03 \$ POUR LA PÉRIODE DU 15 AU 21 JUILLET 2021**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-29 d'un montant de 190 483,03 \$ pour la période du 15 au 21 juillet 2021.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 août 2021.

Adoptée

**CE-2021-709**      **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-30 POUR UN MONTANT DE 217 926,02 \$ POUR LA PÉRIODE DU 22 AU 28 JUILLET 2021**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-30 d'un montant de 217 926,02 \$ pour la période du 22 au 28 juillet 2021.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 août 2021.

Adoptée

**CE-2021-710**      **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-31 POUR UN MONTANT DE 34 462,91 \$ POUR LA PÉRIODE DU 29 JUILLET AU 4 AOÛT 2021**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-31 d'un montant de 34 462,91 \$ pour la période du 29 juillet au 4 août 2021.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 août 2021.

Adoptée

**CE-2021-711**      **PÉRIODE OPTIONNELLE - SOUMISSION 2016 SP 213 - LOCATION DE CIRCUITS TÉLÉPHONIQUES TERRESTRES - SERVICE DE L'INFORMATIQUE**

**CONSIDÉRANT QUE** la firme suivante s'est vu adjuger un contrat :

Numéro du CE lors de l'adjudication	Numéro du CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseur	Description	Montant période optionnelle (taxes incluses) et sujet à l'indexation	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2016-837	- - -	Bell Canada	2016 SP 213 – Location de circuits téléphoniques terrestres	98 978,99 \$	13 octobre 2021 au 12 octobre 2022	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

**CONSIDÉRANT QUE** les prix soumis par la firme précitée sont valides et qu'une période optionnelle de 12 mois est prévue au contrat;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de l'informatique désire se prévaloir de cette période optionnelle prévue au contrat :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la direction du Service de l'informatique à se prévaloir de cette période optionnelle de 12 mois prévue au contrat, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposés le 15 septembre 2016.

Les fonds à cette fin seront pris à même les différents postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2022, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 août 2021.

Adoptée

CE-2021-712

**AIDE FINANCIÈRE POUR LE 22<sup>E</sup> COLLOQUE DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS DE POLICE DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE** le 22<sup>e</sup> colloque annuel de l'Association des directeurs de police du Québec se tiendra à Gatineau, au Hilton et Casino du Lac Leamy, du 7 au 9 septembre 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau voit un intérêt à participer à titre de partenaire à ce colloque qui regroupe 300 congressistes et partenaires, soient des directeurs et officiers supérieurs des services de police du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** l'événement favorisera la valorisation de l'image institutionnelle de la Ville de Gatineau et contribuera à accroître le rayonnement de Gatineau et à mettre en valeur la ville;

**CONSIDÉRANT QUE** l'événement générera des retombées économiques locales pour la ville de Gatineau :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- accepte que la Ville de Gatineau accorde une contribution financière de 15 000 \$ à l'Association des directeurs de police du Québec pour leur 22<sup>e</sup> colloque;
- autorise le trésorier à émettre un chèque de 15 000 \$, sur présentation d'une facture, en contribution financière à l'Association des directeurs de police du Québec.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-62360-971-87389	15 000 \$	Fonds de rayonnement - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 août 2021.

Adoptée

CE-2021-713

**ENTENTE DE VISIBILITÉ AVEC LES OLYMPIQUES DE GATINEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** les Olympiques de Gatineau inc. et la Ville de Gatineau ont signé une Convention de bail pour la location du centre Robert-Guertin le 16 juin 1992, laquelle a été dûment modifiée et/ou amendée au cours des années;

**CONSIDÉRANT QUE** la Convention de bail entre les Olympiques de Gatineau inc. et la Ville de Gatineau a été amendée pour deux saisons, soit du 1<sup>er</sup> septembre 2018 jusqu'au 31 août 2020, avec une année d'option, aux mêmes conditions que la modification de bail intervenue le 5 juillet 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2017-158 du 22 février 2017 a adopté le protocole d'investissement et autres modalités visant la mise en place et la gestion d'un complexe de glaces comprenant un aréna de 4 000 places et trois glaces communautaires, maintenant appelé Centre Slush Puppie;

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre Slush Puppie accueillera et permettra au club de hockey les Olympiques de Gatineau inc. de jouer ses parties locales et de tenir d'autres activités connexes qui y sont reliées;

**CONSIDÉRANT QUE** les Olympiques et la Ville de Gatineau désirent convenir d'une nouvelle entente incluant l'achat de visibilité publicitaire dans le Centre Slush Puppie;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente de visibilité favorisera la valorisation de l'image institutionnelle de la Ville de Gatineau et contribuera à accroître le rayonnement de Gatineau et à mettre en valeur la Ville :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- accepte l'entente de visibilité entre les Olympiques de Gatineau inc. et la Ville de Gatineau pour cinq ans, laquelle débutera à la signature de l'entente et se terminera le 30 juin 2026, avec la possibilité d'être renouvelée pour une période de cinq ans;
- alloue un montant de 50 000 \$ par année plus les taxes applicables;
- autorise le directeur général par intérim à signer l'entente;
- autorise le trésorier à émettre un chèque de 50 000 \$ par année plus les taxes applicables, aux Olympiques de Gatineau inc., sur présentation d'une pièce de compte à payer préparée par le Service des communications;
- autorise le trésorier à prévoir au budget de 2022 à 2026, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-62350-349-87390	52 493,75 \$	Gatineau pour la vie – Autres dépenses de publicité et d'information
04-13493	2 500,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 493,75 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 16 août 2021.

Adoptée

CE-2021-714

**SUBVENTION DE 6 500 \$ - SOUTIEN POUR LES ACTIVITÉS 2021 DE L'ASSOCIATION DES RÉSIDANTS DU PLATEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association des résidents du Plateau, organisme à but non lucratif, a fait une demande de soutien financier pour ses activités 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** madame la conseillère Maude Marquis-Bissonnette désire subventionner ces activités à même son budget discrétionnaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le soutien financier accordé par l'élue est de 6 500\$, et que selon le règlement numéro 816-2017, cette subvention doit être approuvée par le comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 6 500 \$ à l'ordre de l'Association des résidents du Plateau, 1-248, rue du Louvre, Gatineau, Québec, J9J 0B4, à titre de soutien financier pour leurs activités 2021.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79934-972	6 500 \$	Madame la conseillère Maude Marquis-Bissonnette – District électoral du Plateau – Aménagement et subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

<b>POSTE</b>	<b>DÉBIT</b>	<b>CRÉDIT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79934-692	7 000 \$		Madame la conseillère Maude Marquis-Bissonnette – District électoral du Plateau – Aménagement – Équipement non capitalisable
02-79934-972		7 000 \$	Madame la conseillère Maude Marquis-Bissonnette – District électoral du Plateau - Aménagement et subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 août 2021.

Adoptée

CE-2021-715

**SUBVENTION DE 9 250\$ - CONCEPTION, ANIMATION ET DOCUMENTATION D'UN PROCESSUS DE CONSULTATION CITOYENNE POUR LES PARCS RENÉ-LÉVESQUE, DU VALLON, TRIGANCE ET MARAIS-DE-TOURAINÉ PAR LES AMIS DES PARCS AU PROFIT DE L'ASSOCIATION POUR L'ENVIRONNEMENT DU QUARTIER DE LIMBOUR - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR – RENÉE AMYOT**

**CONSIDÉRANT** le contrat signé avec Les Amis des parcs, organisme à but non lucratif, pour la conception, l'animation et la documentation d'un processus de consultation citoyenne pour les parcs René-Lévesque, du Vallon, Trigance et Marais-de-Touraine;

**CONSIDÉRANT QUE** madame la conseillère Renée Amyot désire subventionner l'Association pour l'environnement du quartier de Limbour dans le cadre de cette démarche à même son budget discrétionnaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le soutien financier accordé par l'élue est de 9 250\$, et que selon le règlement numéro 816-2017, cette subvention doit être approuvée par le comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 9 250\$ à l'ordre de l'Association pour l'environnement du quartier de Limbour, 92, rue du Sommelier, Gatineau, Québec, J8V 1C8, à titre de soutien financier pour la conception, l'animation et la documentation d'un processus de consultation citoyenne pour les parcs René-Lévesque, du Vallon, Trigance et Marais-de-Touraine par Les Amis des parcs.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79939-972	9 250 \$	Madame la conseillère Renée Amyot – District électoral de Limbour – Aménagement et subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 août 2021.

Adoptée

**CE-2021-716**

**SUBVENTION DE 9 250 \$ - CONCEPTION, ANIMATION ET DOCUMENTATION D'UN PROCESSUS DE CONSULTATION CITOYENNE POUR LES PARCS RENÉ-LÉVESQUE, DU VALLON, TRIGANCE ET MARAIS-DE-TOURAINÉ PAR LES AMIS DES PARCS AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DE LIMBOUR - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - RENÉE AMYOT**

**CONSIDÉRANT** le contrat signé avec Les Amis des parcs, organisme à but non lucratif, pour la conception, l'animation et la documentation d'un processus de consultation citoyenne pour les parcs René-Lévesque, du Vallon, Trigance et Marais-de-Touraine;

**CONSIDÉRANT QUE** madame la conseillère Renée Amyot désire subventionner l'Association des résidents de Limbour dans le cadre de cette démarche à même son budget discrétionnaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le soutien financier accordé par l'élue est de 9 250 \$, et que selon le règlement numéro 816-2017, cette subvention doit être approuvée par le comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 9 250 \$ à l'ordre de l'Association des résidents de Limbour, 23 A, rue Saint-Alexandre, Gatineau, Québec, J8V 1A8, à titre de soutien financier pour la conception, l'animation et la documentation d'un processus de consultation citoyenne pour les parcs René-Lévesque, du Vallon, Trigance et Marais-de-Touraine par Les Amis des parcs.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79939-972	9 250 \$	Madame la conseillère Renée Amyot – District électoral de Limbour – Aménagement et subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 août 2021.

Adoptée

**DÉPÔT DE DOCUMENTS**

1. Certificat de la greffière adjointe relatif à une correction d'écriture à « l'annexe A – 14.02 et 14.03 aquatique – Mai 2021 » qui découle du CE-2021-625 de la séance du comité exécutif du 6 juillet 2021

CE-2021-717

**RÉGULARISATION DES TITRES DE PROPRIÉTÉ - ACTE DE RETRAIT SUITE À LA VENTE POUR TAXES 2021 - 120, RUE ROMÉO-LORRAIN - LOT 2 957 919 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MARTIN LAJEUNESSE**

**CONSIDÉRANT QU'**un préavis de vente pour défaut de paiement de l'impôt foncier a été publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Papineau, sous le numéro 26 377 169;

**CONSIDÉRANT QUE** le 8 juillet 2021, conformément au préavis ci-avant, la greffière adjointe a procédé à la vente aux enchères des immeubles pour lesquels les taxes demeuraient alors impayées, dont entre autres, l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 2 957 919 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau, soit la propriété située au 120, rue Roméo-Lorrain;

**CONSIDÉRANT QUE** concurremment à la vente pour défaut du paiement de l'impôt foncier, le paiement des taxes foncières quant au lot 2 957 919 du cadastre du Québec, a été effectué sans que la greffière adjointe procédant à la vente aux enchères n'ait été avisée;

**CONSIDÉRANT QUE** l'immeuble mentionné précédemment a été adjugé, sans droit, pour une somme de 178 000,00 \$ et que le 13 juillet 2021, une adjudication a été publiée sans droit, sous le numéro 26 503 827;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'y a pas eu de transfert des droits réels dans l'immeuble en faveur de l'adjudicataire;

**CONSIDÉRANT QU'**afin de régulariser la chaîne de titres, et de remettre les parties dans l'état antérieur à l'adjudication de l'immeuble, il y a lieu de faire un acte de retrait, conformément à l'article 3070 du Code civil du Québec, permettant ainsi la radiation de l'adjudication publiée sans droit :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- autorise, conformément aux articles 533 et 534 de la *Loi sur les cités et villes*, le retrait du lot 2 957 919 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau, au nom et pour le profit seulement de celui qui en était le propriétaire au temps de l'adjudication et renonce au remboursement prévue à loi;
- autorise le remboursement et la remise, à l'adjudicataire, de la somme de 178 000,00 \$ constituant le montant de l'adjudication.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 août 2021.

Adoptée



CE-2021-718

**FIN DU LIEN D'EMPLOI - EMPLOYÉ NUMÉRO 116362**

**CONSIDÉRANT** l'enquête qui a été menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT** les conclusions de l'enquête;

**CONSIDÉRANT** le dossier de l'employé;

**CONSIDÉRANT** l'ensemble des faits analysés ainsi que l'état actuel de la jurisprudence en droit du travail;

**CONSIDÉRANT QUE** les représentants du Service des ressources humaines et du service concerné entérinent les conclusions suite à l'enquête :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la fin du lien d'emploi de l'employé numéro 116362.

Adoptée

CE-2021-719

**AFFECTATIONS TEMPORAIRES DE QUATRE EMPLOYÉS EN SURCROÎTS DE TRAVAIL LIÉS AU PROJET PIVO POUR LE SERVICE DES FINANCES**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 100 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense accordée à ces surcroûts de travail dépassera la somme de 100 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des finances a été autorisé à créer quatre surcroûts de travail temporaires à titre de responsable budget – PIVO, de responsable opérations – PIVO, d'analyste financier et de chef de division – PIVO pour le Service des finances jusqu'au 31 mars 2022 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte les affectations temporaires de quatre employés à quatre surcroûts de travail, à titre de responsable budget – PIVO, de responsable opérations – PIVO, d'analyste financier et de chef de division – PIVO pour le Service des finances jusqu'au 31 mars 2022.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du service concerné.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 août 2021.

Adoptée

CE-2021-720

**CRÉATION D'UN SURCROÎT DE TRAVAIL À TITRE DE CONSEILLER EN RESSOURCES HUMAINES POUR LE SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES POUR UNE DURÉE D'UN AN**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 100 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense accordée à ce surcroît de travail dépassera la somme de 100 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à créer un surcroît de travail temporaire à titre de conseiller en ressources humaines du Service des ressources humaines, pour une durée d'un an :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la création d'un surcroît de travail à titre de conseiller en ressources humaines du Service des ressources humaines, pour une durée d'un an.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du service concerné.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 août 2021.

Adoptée

CE-2021-721

**PROLONGATION D'UN SURCROÎT DE TRAVAIL À TITRE DE COMMIS ADMINISTRATIF POUR LE PROJET CADENASSAGE POUR LE SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES JUSQU'AU 5 AOÛT 2022**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 100 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense accordée à ce surcroît de travail dépassera la somme de 100 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à prolonger un surcroît de travail temporaire à titre de commis administratif pour le projet cadenassage, du Service des ressources humaines jusqu'au 5 août 2022 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de madame Catherine Thérien à titre de commis administratif pour le projet cadenassage, du Service des ressources humaines jusqu'au 5 août 2022.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du service concerné.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 août 2021.

Adoptée

**DÉPÔT DE DOCUMENTS**

2. Dépôt de la liste des mouvements de personnel en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau – Période du 4 mars au 28 avril 2021

CE-2021-722

**PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR ALAIN DEROUIN À UN SURCROÎT DE TRAVAIL À TITRE DE CONTREMAÎTRE - PROJET CADENASSAGE DES ÉNERGIES POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS JUSQU'AU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2021**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 100 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense accordée à ce surcroît de travail dépassera la somme de 100 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics a été autorisé à prolonger un surcroît de travail temporaire à titre de contremaître – Projets Cadenassage des énergies jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2021 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de monsieur Alain Derouin à titre de contremaître – Projets Cadenassage des énergies jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2021.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du service concerné.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 août 2021.

Adoptée

CE-2021-723

**PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR ALEXANDRE DUMAS À UN SURCROÎT DE TRAVAIL À TITRE DE COORDONNATEUR - FORESTERIE URBAINE POUR LE SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2021**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 100 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense accordée à ce surcroît de travail dépassera la somme de 100 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de l'environnement a été autorisé à prolonger un surcroît de travail temporaire à titre de coordonnateur - Foresterie urbaine pour le Service de l'environnement jusqu'au 31 décembre 2021 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de monsieur Alexandre Dumas à titre de coordonnateur - Foresterie urbaine pour le Service de l'environnement jusqu'au 31 décembre 2021.

Les fonds à cette fin seront pris dans le poste budgétaire du service concerné.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 août 2021.

Adoptée

CE-2021-724

**RUPTURE DU LIEN D'EMPLOI SUITE À UNE INVALIDITÉ - EMPLOYÉ NUMÉRO 109912**

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé 109912 est à l'emploi de la Ville de Gatineau depuis le 4 mai 2009 en tant qu'employé col bleu au Service des travaux publics;

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé 109912 a eu un accident de travail survenu le 2 mai 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à cet accident de travail, un médecin spécialiste mandaté par la CNESST a émis des limitations fonctionnelles permanentes incompatibles avec son poste pré-lésionnel;

**CONSIDÉRANT QUE** la CNESST a rendu une décision le 14 mars 2019, par laquelle elle établit que le travailleur ne peut occuper son emploi pré-lésionnel et qu'un emploi convenable a été retenu comme opérateur C au sein du Service des travaux publics;

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé 109912 a été absent pour différents motifs et qu'il n'a pas été en mesure d'assurer une prestation de travail régulière et soutenue dans ce nouveau poste et qu'il est absent de façon continue depuis le 20 octobre 2020;

**CONSIDÉRANT QU'**à notre demande, l'employé 109912 a été vu en expertise le 26 mars 2021 par notre médecin spécialiste. Dans son rapport, ce dernier a émis des limitations fonctionnelles supplémentaires qui ne lui permettent plus d'effectuer son emploi convenable ou tout autre emploi à la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente signée entre les parties le 27 mai 2021, convient qu'aucun autre emploi convenable n'est disponible pour le travailleur chez l'employeur;

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé 109912 sera pris en charge par la CNESST afin de déterminer un emploi convenable ailleurs sur le marché du travail;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'existe aucune forme d'accommodement possible, la Ville de Gatineau doit mettre fin au lien d'emploi avec l'employé numéro 109912 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la rupture du lien d'emploi de l'employé numéro 109912.

Adoptée

CE-2021-725

**PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR SIMON LANDRY À UN SURCROÎT DE TRAVAIL À TITRE DE COORDONNATEUR - FORESTERIE URBAINE POUR LE SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2021**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 100 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense accordée à ce surcroît de travail dépassera la somme de 100 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de l'environnement a été autorisé à prolonger un surcroît de travail temporaire à titre de coordonnateur - Foresterie urbaine pour le Service de l'environnement jusqu'au 31 décembre 2021 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de monsieur Simon Landry à titre de coordonnateur - Foresterie urbaine pour le Service de l'environnement jusqu'au 31 décembre 2021.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du service concerné.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 août 2021.

Adoptée

CE-2021-726

**RUPTURE DU LIEN D'EMPLOI SUITE À UNE INVALIDITÉ - EMPLOYÉ NUMÉRO 115018**

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé numéro 115018 est à l'emploi de la Ville de Gatineau depuis le 28 mai 2018 en tant qu'employé temporaire col bleu au Service des travaux publics;

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé numéro 115018 est absent de façon continue depuis le 30 juillet 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** ses pronostics médicaux ne nous permettent pas de croire que l'employé numéro 115018 sera, dans un avenir prévisible et raisonnable, en mesure d'effectuer une prestation de travail constante et régulière à la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis le 23 mars 2021, le médecin-conseil de l'employeur considère que le travailleur est inapte à tout travail et cela de façon permanente;

**CONSIDÉRANT QUE** dans sa note du 11 juin 2021, le médecin traitant indique que le travailleur est inapte à tout emploi rémunérateur;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'existe aucune forme d'accommodement possible, la Ville de Gatineau doit mettre fin au lien d'emploi avec l'employé numéro 115018 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la rupture du lien d'emploi de l'employé numéro 115018.

Adoptée

CE-2021-727

**AFFECTATION TEMPORAIRE DE MADAME SUZANNE CRISPIN À UN SURCROÏT DE TRAVAIL À TITRE DE CONSEILLÈRE AUX PROJETS SPÉCIAUX - MIGRATION DE SYSTÈME POUR LE SERVICE DE L'INFORMATIQUE POUR UNE DURÉE DE DEUX ANS**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 100 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense accordée à ce surcroît de travail dépassera la somme de 100 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de l'informatique a été autorisé à créer un surcroît de travail temporaire à titre de conseiller aux projets spéciaux - Migration de système du Service de l'informatique pour une période de deux ans :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'affectation temporaire de madame Suzanne Crispin à titre de conseillère aux projets spéciaux - Migration de système du Service de l'informatique pour une période de deux ans.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du service concerné.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 août 2021.

Adoptée

CE-2021-728

**AFFECTATION TEMPORAIRE À UN SURCROÎT DE TRAVAIL À TITRE DE RESPONSABLE, TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES POUR LE SERVICE DES BIENS IMMOBILIERS JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2022**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 100 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense accordée à ce surcroît de travail dépassera la somme de 100 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des biens immobiliers a été autorisé à créer un surcroît de travail temporaire à titre de responsable, Transactions immobilières pour le Service des biens immobiliers jusqu'au 31 décembre 2022 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la création d'une affectation temporaire en surcroît de travail à titre de responsable, Transactions immobilières pour le Service des biens immobiliers jusqu'au 31 décembre 2022.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du service concerné.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 août 2021.

Adoptée

---

**CÉDRIC TESSIER**  
Conseiller et président  
Comité exécutif

---

**M<sup>e</sup> GENEVIÈVE LEDUC**  
Greffière  
Comité exécutif